



Licence III transmissible en cas de changement de propriétaire ?

Par Nuax

Bonjour,

Je viens d'acquérir un restaurant en province. La Chambre de Commerce de cette région m'a dit que la licence III détenue par la personne qui m'a vendu son restaurant n'est pas transmissible à l'acheteur (moi) et que je devrais aller au commissariat de lieu d'activités pour demander un autre licence III à mon nom. C'est seulement après avoir obtenu la licence III que je pourrais créer ma micro-entreprise. Pourriez-vous me confirmer cette info, svp ?

1) Si l'info s'avère juste, où devrais-je faire la demande de licence III ?

2) Si j'avais gardé l'ancien nom du restaurant de l'ancien propriétaire, je n'aurais pas à demander une autre licence III, n'est-ce pas ?

D'avance, un très grand merci pour votre aide.

Bien cordialement,

Nuax